

Attestation de Parution

COMMUNE DE ROGNAIX (SAVOIE)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 18/2018 en date du 14 septembre 2018, monsieur le maire de la commune de ROGNAIX a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognaix.

A cet effet, Martine MOLLARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

La présente enquête publique se déroulera à la mairie de ROGNAIX, 403, rue de la mairie, 73730 ROGNAIX, Téléphone/fax : 04 79 38 21 94 du mardi 9 octobre 2018 à 9h00 au mardi 13 novembre 2018 12h00, soit pour une durée de 36 jours consécutifs.

Toutes informations nécessaires peuvent y être demandées. Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier soumis à l'enquête publique auprès de monsieur le maire, BURDET Patrice, 403 rue de la mairie 73730 ROGNAIX, responsable du projet.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de ROGNAIX, pendant 36 jours consécutifs, aux jours et heures d'ouverture, exceptionnellement plus longue, de la mairie :

- Mardi de 9h00 à 12h00
- Jeudi de 15h00 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 17h00

A l'exception du 1er novembre.

Le dossier est également disponible sur le site de la commune à l'adresse : www.roгнаix.fr

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête, prévu à cet effet, disponible au siège de l'enquête publique aux horaires d'ouverture de la mairie ;
- Ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête publique : madame la commissaire-enquêteur- mairie de ROGNAIX 403, rue de la mairie, 73730 ROGNAIX ;
- Ou par courriel à l'adresse : commune.de.roгнаix@gmail.com en précisant dans l'objet révision du PLU.

Pendant la durée de l'enquête publique, la commissaire enquêteur sera présente en mairie de ROGNAIX pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Mardi 9 octobre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 18 octobre 2018 de 15h00 à 18h00**
- **Vendredi 26 octobre 2018 de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 13 novembre 2018 de 9h00 à 12h00**

Les observations inscrites sur le registre disponible à la mairie de ROGNAIX, les courriels et lettres reçues en mairie au nom du commissaire enquêteur ne seront pas mis en ligne sur le site de la mairie.

A compter de la clôture de l'enquête et dès qu'ils seront connus, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie de ROGNAIX, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Mardi de 9h00 à 11h00
- Jeudi de 16h00 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 16h00.

A l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal aura compétence pour prendre la décision d'approbation du PLU de la commune de ROGNAIX. Il pourra au vue des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de son approbation.

Le Maire, Patrice BURDET.

Parution dans « La Savoie »

Du Jeudi 20/09/2018

Et Jeudi 11/10/2018.

Thonon-les-Bains, le 17/09/2018.

Journal La Savoie

Le Messager SA

